

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 16° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL DE LA RÉGIE

Exercice financier :2021-2022

Trimestre : 4 – Janvier - Mars

Personnel concerné	Total des frais de déplacement
Personnel de l'organisme public	263,96 \$
Total	263,96 \$